

L'égalité de genre: un long chemin à parcourir



Par María Josefina Arce

Chaque année, à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale de la femme on revient sur la nécessité de parvenir à l'égalité de genre, une question sur laquelle des progrès ont été faits dans quelques pays, mais qui demeure une dette à payer dans une grande partie de la planète.

Le Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein a affirmé que « dans chaque coin du monde, on peut travailler davantage pour sauvegarder et soutenir les droits des femmes: leur accès au travail, à la santé et à l'opportunité de s'assurer le contrôle des décisions qui affectent n'importe quel aspect de leurs vies ».

Vingt années se sont écoulées, depuis l'approbation par la Conférence Mondiale sur la femme à Beijing de la Déclaration et du Programme d'action, une promesse mondiale pour parvenir à l'égalité, au développement et à la paix des femmes, un processus lent et qui a lieu dans des conditions inégales.

Cependant, il faut remarquer que des pays comme Cuba, la Bolivie, l'Équateur, le Brésil, le Nicaragua et le Venezuela, à l'heure actuelle affichent des réussites importantes sur le chemin vers la véritable égalité entre hommes et femmes.

En fait, l'Amérique Latine est une région qui enregistre d'importantes avancées en ce qui concerne l'égalité de genre au sein des Parlements, souligne un nouveau rapport de l'Union Parlementaire.

Le document indique également que la zone a été témoin des avancées les plus remarquables au monde avec par exemple une augmentation de 13.7 %, de femmes députées. Elles sont passées de 12.7 % en 1995 à 26.4 % en 2015.

La Bolivie et Cuba se font remarquer. 50 et 40 % de leurs députés respectivement sont des femmes.

Concernant d'autres questions, nos pays aux côtés d'autres, ont mis en œuvre des politiques visant à l'accès des femmes à l'éducation, à la santé et à la sécurité alimentaire. En même temps des pas ont été faits en matière d'affrontement de la violence de genre.

En Équateur, par exemple, le gouvernement de Rafael Correa a créé des unités judiciaires spécialisées en violence contre la femme et la famille. Le Code pénal équatorien classe les délits de haine pour de motifs de sexe, de genre et de tendance sexuelle. Ce code sanctionne également les meurtres commis contre les femmes.

Pour sa part, le Brésil a adopté une législation pour prévenir, conduire des enquêtes et sanctionner la violence domestique et familiale contre les femmes. La loi *María da Penha* stipule des mesures d'assistance et de protection pour ce secteur de la population qui subit les conséquences négatives des actions violentes.

Les gouvernements progressistes de l'Amérique Latine travaillent pour atteindre le but fixé par l'ONU de parvenir avant l'année 2030 à l'égalité de genre, compte tenu des profits incontestables qui en découlent tels que la croissance de l'économie, la diminution de la pauvreté, l'amélioration dans le domaine de la santé et le développement des communautés qui deviennent plus stables et résistantes face aux crises environnementales et humanitaires.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/especiales/comentarios/48833-legalite-de-genre-un-long-chemin-a-parcourir>



Radio Habana Cuba